

DECISION DE LA PRESIDENTE n° 2026-541

Objet : Ressources Humaines -contrat d'engagement éducatif - ALSH Tournon sur Rhône

La Présidente de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-218 du 22 avril 2026 portant délégation du Conseil d'Agglomération à la Présidente ;

Considérant la nécessité de recruter des contrats CEE (Contrat d'Engagement Educatif) pour l'ALSH de Tournon sur Rhône ;

DECIDE

Article 1 – De signer le contrat d'engagement éducatif suivants en application des dispositions des articles L 432-2 et D 432-3 à D 432-4 du code de l'action sociale et des familles et pour le mercredi 9 septembre 2026 :

-1 animateur diplômé Bafa ou équivalent : 90€ par jour

Article 2 – Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 3 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Signé électroniquement par : Présidente
ArcheAgglo

Date de signature : 11/09/2026

Qualité : Présidente ARCHE Agglo